

Sept-Îles, le 5 juillet 2012

MODIFICATION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., c. Q-2, article 22)

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des titres miniers et des systèmes
880, chemin Sainte-Foy, 4^e étage
Québec (Québec) G1S 4X4

N/Réf. : 7610-09-01-0524202
400939403

Objet : Prolongation de la durée d'exploitation d'une sablière

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 25 juillet 2001 en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière comportant des activités de chargement direct. L'exploitation se fera au-dessus de la nappe phréatique, sur une superficie totale de 99 500 mètres carrés.

Les travaux seront réalisés en territoire non organisé près du km 172,6 de la route 389 de la MRC Manicouagan.

Les coordonnées UTM de la sablière sont : (NAD 27) 521 443 mE,
5 577 260 mN, zone 19.

À la suite de votre demande datée du 29 juin 2011, reçue le 11 juillet 2011 et complétée le 25 mai 2012, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, la modification suivante :

Prolongation de la durée de l'exploitation de 5 ans suivant la date de fin des travaux prévus dans la demande initiale, soit jusqu'au 30 juin 2016.

L'exploitation se fera sur une superficie totale de 87 335 mètres carrés.
L'aire d'exploitation est délimitée par le polygone ayant pour extrémités les coordonnées UTM (NAD 83), zone 19 suivantes :

Point A : 5 577 505 mN ; 522 277 mE
Point B : 5 577 363 mN ; 522 254 mE
Point C : 5 577 471 mN ; 521 537 mE
Point D : 5 577 576 mN ; 521 751 mE

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

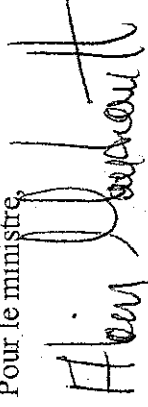
- Lettre au ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, concernant des informations supplémentaires, signée par M. Claude Langevin, ingénieur, daté du 16 mai 2012, 2 pages, et à laquelle était annexé le document suivant :
 - o Le plan intitulé «Demande de modification de certificat d'autorisation – Site 22K07-001, signé par M. Claude Langevin, ingénieur, le 16 mai 2012.
- Lettre au ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, concernant une demande de modification pour l'exploitation d'une sablière, signée par M. Claude Langevin, ingénieur, daté du 29 juin 2011, 1 page et 1 annexe.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, cette modification de certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



AG/MB/ss

Alain Gaudreault,
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de la Côte-Nord